

# Centre Claude Bernard

## Livret d'accueil à l'usage des étudiants



### Bureau d'Aide Psychologique Universitaire

Vous avez bien voulu nous faire confiance pour vous aider à traiter les problèmes que vous rencontrez actuellement.

Afin de faciliter votre démarche, ce livret d'accueil vous permettra de prendre connaissance des points importants de notre fonctionnement.

Trois lieux de consultations sont proposés dans Paris

20 rue Larrey - 75005 Paris - ☎ 01 43 37 16 16  
50 rue Ribera - 75016 Paris - ☎ 01 42 24 52 29  
131 rue de Bagnolet - 75020 Paris - ☎ 01 40 09 05 09

[www.centreclaudebernard.asso.fr](http://www.centreclaudebernard.asso.fr)

e-mail: [cmpp@centreclaudebernard.asso.fr](mailto:cmpp@centreclaudebernard.asso.fr)



**Le Centre Claude Bernard**  
**est un service de soins médico-psycho-pédagogiques**  
**qui inclut un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire**  
**financé par les Caisses d'Assurance Maladie**

Il a été créé en 1946, sous le double parrainage des Ministères de la Santé et de l'Education Nationale. Il est géré par l'Association du Centre Claude Bernard de Paris.

**Le Centre accueille les étudiants qui souhaitent une aide psychologique.**

**Les soins qui sont proposés par le Centre Claude Bernard, s'appuient sur les connaissances issues de la psychologie clinique et de la psychanalyse.**

L'agrément permet de recevoir les étudiants de 18 à 27 ans révolus

**Natalie Bayle** : Directrice Médicale

Responsable de la consultation rue Larrey et rue Ribera

**Denis Bochereau** : Directeur Médical Adjoint

**Isabelle Lemaistre** : Responsable de la consultation rue de Bagnolet

**Frédéric Valentin** : Directeur Pédagogique et Administratif

## **Comment se déroule un traitement au Centre Claude Bernard ?**

- **La demande téléphonique**
- **Les premières consultations**
- **Le temps du suivi**
- **Qu'est-ce qu'une équipe pluridisciplinaire ?**
- **Quels traitements spécifiques sont proposés  
au Centre Claude Bernard ?**
- **Prise en charge et financement du traitement**

## **La demande téléphonique**

Une des assistantes sociales, chargée de l'accueil des premiers appels, reçoit votre demande.

Elle s'assure que cette demande entre dans le cadre de l'aide que le Centre est en mesure de vous apporter.

Eventuellement elle peut orienter vers d'autres lieux de diagnostics ou de soins plus adaptés.

**Elle veille à ce qu'il soit possible de vous recevoir dans un délai raisonnable. Elle vous propose un premier rendez-vous avec un consultant.**

## **Les premières consultations**

Ce consultant est toujours un médecin psychiatre ou un psychologue clinicien, **c'est avec lui que vous envisagez le projet thérapeutique.**

Il restera votre référent pendant toute la durée du traitement.

Avant ou après la première consultation, l'assistante sociale qui a reçu votre appel téléphonique vous reçoit et vous aide à constituer votre dossier administratif.

Elle explique les modalités de fonctionnement du Centre.

### **Le temps du suivi**

Plusieurs consultations sont parfois nécessaires pour pouvoir déterminer l'aide qui vous conviendra le mieux.

Ces consultations peuvent parfois constituer l'essentiel de votre traitement au Centre Claude Bernard.

Elles se poursuivent alors à un rythme que vous déterminerez avec votre consultant.

**Celui-ci pourra parfois vous proposer une aide spécifique : psychothérapie individuelle ou de groupe – psychodrame – psychothérapie familiale – relaxation - orthophonie.**

**Le traitement fait l'objet d'une réflexion en équipe pluridisciplinaire à laquelle participe toujours le médecin responsable de la prise en charge.** Tous les traitements proposés au Centre Claude Bernard sont en effet placés sous responsabilité médicale.

**L'assistante sociale reste disponible pour accompagner certaines de vos démarches.**

Les soins s'achèvent d'un commun accord entre vous, vos thérapeutes et le consultant.

## **Qu'est-ce qu'une équipe pluridisciplinaire ?**

Elle est composée de professionnels qui représentent toutes les disciplines du Centre, généralement une dizaine de personnes :

- Médecins psychiatres
- Assistantes sociales
- Orthophonistes
- Psychologues
- Psychomotriciens
- Secrétaires médicales

L'équipe se réunit une fois par semaine.

C'est notamment au cours de cette réunion de synthèse que le consultant élabore le projet thérapeutique et suit l'évolution du traitement.

## **Quels traitements spécifiques sont proposés au Centre Claude Bernard ?**

### **- La psychothérapie individuelle :**

est destinée à soigner la souffrance psychique qui peut s'exprimer de façons très différentes : inhibition, anxiété, difficultés relationnelles etc...

Avec l'aide d'un psychothérapeute de formation psychanalytique, elle permet une réflexion sur soi-même, ses pensées, ses émotions.

### **- La psychothérapie de groupe :**

cette psychothérapie réunit 5 à 8 participants en présence d'un ou deux psychothérapeutes.

Celui-ci ou ceux-ci veillent à favoriser la communication verbale entre les participants, à privilégier l'expression des sentiments et des émotions suscités par la situation de groupe.

### **- La psychothérapie familiale**

s'adresse à l'ensemble du groupe familial. Parfois les difficultés de l'étudiant peuvent confirmer une souffrance de la famille et un problème dans les liens actuels et passés pour tous les protagonistes.

Il est important de bénéficier d'un espace pour travailler ces difficultés afin que chacun puisse s'approprier la place qui lui convient.

### **- Le psychodrame individuel ou en groupe :**

a les mêmes buts thérapeutiques mais utilise une technique différente. Il s'agit dans ce cas de mettre en jeu une scène imaginée en début de séance.



**- L'orthophonie :**

aide à améliorer le langage écrit et le langage oral (trouble de l'articulation, de la voix ou de l'élocution).

**- La relaxation :**

approche corporelle visant au réinvestissement du corps et de son image.

**Certains traitements peuvent être associés.**

**Le secret médical et le dossier :**

Toutes les informations transmises aux personnels du Centre sont protégées par le secret médical et le secret professionnel. La communication des documents et des données à d'autres professionnels s'effectue avec votre accord et selon les lois et réglementations en vigueur.

## **Prises en charge et financement**

Le remboursement des frais engagés par le Centre s'effectue par l'intermédiaire du tiers-payant pour les assurés sociaux à jour de leurs cotisations.

**Ces frais sont regroupés dans un forfait, incluant tous les aspects du traitement dans sa réponse pluridisciplinaire (secrétariat médical, accueil, service social, réunions d'équipe, synthèses, liaisons extérieures...)**

La prise en charge à 100% est délivrée par les Caisses d'Assurance Maladie après accord médical, pour une durée de 6 mois renouvelable.

Pour permettre ces remboursements directs des Caisses au Centre, vous êtes invité à fournir à notre service administratif les renseignements et documents nécessaires à l'établissement de votre dossier (carte d'étudiant et carte vitale). Sans cela, nous serions dans l'obligation de vous demander le règlement de la totalité des frais engagés.

## **Ouverture du centre**

Le Centre est ouvert du Lundi au Samedi et pendant une partie des congés scolaires.

Pendant la fermeture du Centre, si vous le souhaitez, l'assistante sociale pourra vous donner les coordonnées du centre médico-psychologique le plus proche de votre domicile où une permanence est assurée.

Dans la mesure du possible, les consultants et les thérapeutes s'efforceront de tenir compte de vos impératifs universitaires pour vous proposer un rendez-vous.

### **Que faire en cas d'absence ? :**

**L'assiduité aux séances est un élément essentiel pour la réussite d'un traitement ; c'est aussi une nécessité économique pour le fonctionnement de notre établissement. En effet, le Centre ne reçoit aucune subvention et nous ne pouvons demander que le remboursement des soins réellement effectués.**

Si, exceptionnellement dans le cadre de votre traitement vous ne pouvez vous rendre à un rendez-vous, nous vous demandons de bien vouloir en avvertir le Centre dès que possible.

Des absences répétées ou trop fréquentes pourront remettre en cause la poursuite du traitement.

De notre part, si un rendez-vous doit être annulé ou reporté, nous vous en aviserons par lettre ou par téléphone.

**Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire concernant l'accueil qui vous a été réservé au Centre Claude Bernard, si vous avez des interrogations sur le déroulement du traitement qui a été proposé, n'hésitez pas à en discuter avec le consultant.**

En cas de besoin, la possibilité vous est donnée de vous adresser directement, ou par courrier aux directeurs de l'établissement. A cet effet, un imprimé est à votre disposition à l'accueil.